

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **1^{er} juin 2020 à 19 h 30**, par vidéoconférence, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M.	Marc Lavoie, conseiller	siège 1
M.	Dany Gauthier, conseiller	siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	siège 3
M ^{me}	Eve Larouche, conseillère	siège 4
M.	Yvan Tremblay, conseiller	siège 5
M ^{me}	Christine Durand-Duperré, conseillère	siège 6

M^{me} Audrey Thibeault, secrétaire-trésorière et directrice générale.

À 19 h 30, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR;
2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020;
3. APPROBATION DES COMPTES;
4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS;
5. CORRESPONDANCE
 - 5.1. Ministère des Transports du Québec - Investissement saisons 2020-2021;
 - 5.2. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Confirmation de l'aide financière de 1 393 490 \$ pour la construction du nouveau centre communautaire;
 - 5.3. Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec – Approbation du règlement d'emprunt;
6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1. Réouverture du bureau municipal;
 - 6.2. Date de l'adoption des états financiers 2019;
 - 6.3. Attribution du contrat pour la construction du nouveau centre communautaire;
 - 6.4. Opérations d'arrosage aérien par la SOPFIM;
 - 6.5. Location de terrain pour la régularisation du terrain de baseball;
 - 6.6. Fonds de développement du territoire (FDT) – Demande d'aide financière;
7. VOIRIE MUNICIPALE
 - 7.1. Travaux d'entretien - route Bonneau;

- 7.2. Avis de motion – Règlement ayant pour objet de décréter l'exécution des travaux au chemin de tolérance Bonneau pour une somme de 7 510 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.
- 7.3. Abat poussière – Chemin Val-Menaud;
- 7.4. Attribution du contrat pour le contrôle de la qualité des matériaux lors de la réfection de la route Laberge;
- 7.5. Attribution du contrat pour la location d'une pelle hydraulique;
8. URBANISME;
9. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 9.1. Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ);
 - 9.2. Attribution du contrat pour la vidange des installations septiques sur le territoire;
10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE;
11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES;
12. AFFAIRES NOUVELLES;
13. PÉRIODE DE QUESTIONS;
14. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE.

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION NO 175.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Yvan Tremblay;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance en y ajoutant les points suivants aux affaires nouvelles :

- 12.1 Club Aéromodélisme Saguenay;
- 12.2 Camping et bloc sanitaire;

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU
4 MAI 2020
RÉSOLUTION NO 176.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;
APPUYÉE PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D' : exempter la secrétaire-trésorière et directrice générale de la lecture du procès-verbal du 4 mai 2020.

QUE : le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 mai 2020 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la Loi, soit par la présente adoptée et ratifiée à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION NO 177.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : les comptes à payer du mois mai 2020, au montant de 72 598,86 \$ ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 10 509,35 \$ totalisant la somme de 83 108,21 \$, soient acceptés et que la secrétaire-trésorière et directrice générale soit autorisée à en faire le paiement.

QUE : les versements des salaires nets du mois de mai 2020 soient acceptés au montant de 15 964,79 \$.

Les élus reçoivent l'état des activités financières détaillé du mois pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCE

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

5.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC - INVESTISSEMENT SAISONS 2020-2021

5.2 MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC – CONFIRMATION DE L'AIDE FINANCIÈRE DE 1 393 490 \$ POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE

5.3 MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION DU QUÉBEC – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL
RÉSOLUTION NO 178.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la réouverture de ses bureaux le lundi 8 juin 2020 avec la mise en place d'une procédure d'hygiène à respecter. Les citoyens et les visiteurs devront :

- Se nettoyer les mains à l'entrée du bureau;
- Respecter une distance de deux mètres avec les employés;

- Seule une personne à la fois sera admise et tous devront attendre à l'extérieur avant d'obtenir l'autorisation d'entrer.
- Le paiement par chèque est également le seul mode de paiement accepté.
- Pour toute demande d'information, nous demandons aux citoyens de prioriser l'utilisation du téléphone afin d'éviter les déplacements.
- Pour une demande de permis de rénovation ou de construction, vous devez prendre rendez-vous avec le service de l'urbanisme.

6.2 DATE DE L'ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2019

Les états financiers de 2019 seront présentés le 6 juillet 2020 à 19 h 30.

6.3 ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR LA CONSTRUCTION DU NOUVEAU CENTRE COMMUNAUTAIRE **RÉSOLUTION NO 179.20**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a publié sur le site de SÉAO l'avis d'appel d'offres public en date du 19 février 2020;

CONSIDÉRANT QUE : quatre entreprises ont déposé une soumission, soit Constructions Trépanier Brown, Construction Gauthier, Isofor et Inter-Projet;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde au plus bas soumissionnaire conforme, soit Isofor, la construction du nouveau centre communautaire.

QUE : la proposition est au montant de 1 793 352 \$ taxes incluses, le tout selon les termes et conditions de la soumission reçue en date du 17 mars 2020.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme à même la subvention du Programme Réfection et construction des infrastructures municipales, le fonds de fonctionnement affecté au centre communautaire, la subvention de la caisse Desjardins d'Arvida Kénogamie, le fonds de développement du territoire et le reste à même le règlement d'emprunt 371.20.

6.4 OPÉRATIONS D'ARROSAGE AÉRIEN PAR LA SOPFIM **RÉSOLUTION NO 180.20**

CONSIDÉRANT QUE : les élus de la région ont été sidérés d'apprendre, par l'entremise d'un article paru dans le journal <Le Quotidien> du 4 mai dernier, que la *Société de protection contre les insectes et les maladies* (SOPFIM) avait décidé de mettre fin à son programme de protection des forêts contre la tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) pour l'année 2020;

CONSIDÉRANT QUE : le ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs, M. Pierre Dufour, a annoncé le 19 décembre dernier la mise en place d'une

approche régionale à l'égard de la gestion de l'épidémie de la TBE au Saguenay–Lac-Saint-Jean, laquelle approche résulte d'une évaluation des peuplements les plus vulnérables pour les années 2018 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE : cette approche régionale vise non seulement la récupération des volumes de bois touchés, mais également la mise en place de mesures de lutte contre cet insecte destructeur, tel que les arrosages aériens;

CONSIDÉRANT QUE : les membres du conseil de la municipalité s'expliquent mal la décision de la SOPFIM de mettre fin à son programme, d'autant plus que les travaux planifiés en matière de pulvérisation de la saison estivale 2020 seraient un record;

CONSIDÉRANT QUE : la protection des forêts est la pierre angulaire de l'industrie forestière régionale et que les actions en cette matière doivent être une priorité pour le gouvernement du Québec;

CONSIDÉRANT QUE : les travaux planifiés de pulvérisation contre la TBE contribuent à la relance économique du Québec au terme de la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QU' : une partie importante de l'économie de la région est tributaire de l'exploitation de la matière ligneuse;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande formellement au ministre M. Pierre Dufour et à la direction de la SOPFIM de réviser cette décision en maintenant la réalisation des travaux de pulvérisation pour la prochaine saison estivale;

QUE : copie de la présente soit transmise aux élus qui siègent à l'Assemblée nationale du Québec :

- ✓ M. Pierre Dufour, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs;
- ✓ M^{me} Andrée Laforest, ministre responsable de la région du SLSJ et ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, députée de Chicoutimi;
- ✓ M^{me} Nancy Guillemette, députée de Roberval;
- ✓ M. Sylvain Gaudreault, député de Jonquière;
- ✓ M. Éric Girard, député de Lac-Saint-Jean;
- ✓ M. François Tremblay, député de Dubuc.

6.5 LOCATION DE TERRAIN POUR LA RÉGULARISATION DU TERRAIN DE BASEBALL **RÉSOLUTION NO 181.20**

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget utilise une partie du lot 33, 1^{er} Rang, Canton Bourget, dont monsieur Réjean Mérette est actuellement propriétaire en titre;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité désire louer le terrain afin de régulariser la situation du terrain de baseball et aussi être en mesure d'entreposer la neige lors des opérations de déneigement du stationnement du centre communautaire;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;
APPUYÉE PAR : M. Yvan Tremblay;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le maire ainsi que la directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à signer un contrat de location avec le propriétaire, monsieur Réjean Mérette.

**6.6 FONDS DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE (FDT) –
DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
RÉSOLUTION NO 182.20**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;
APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE: la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à présenter une demande dans le cadre du fonds de développement des territoires (FDT).

7. VOIRIE MUNICIPALE

**7.1 TRAVAUX D'ENTRETIEN - ROUTE BONNEAU
RÉSOLUTION NO 183.20**

**Monsieur Bernard St-Gelais se retire de la discussion puisqu'il a un intérêt pécuniaire. Monsieur Marc Lavoie, maire suppléant préside le débat.*

CONSIDÉRANT QU' : il est nécessaire de remplacer un ponceau récemment affaissé et de faire du rechargement dans la route Bonneau;

CONSIDÉRANT QUE : les propriétaires du secteur désirent que la Municipalité effectue lesdits travaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète l'exécution de travaux de rechargement et de remplacement du ponceau situé dans la route Bonneau pour un coût de 7 510 \$.

QUE : la dépense pour les travaux sera assumée par une compensation payable par les propriétaires des immeubles imposables.

**7.2 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT AYANT POUR OBJET DE
DÉCRÉTER L'EXÉCUTION DE TRAVAUX AU CHEMIN DE
TOLÉRANCE BONNEAU POUR UNE SOMME DE 7 510 \$ ET
L'IMPOSITION D'UNE COMPENSATION PAYABLE PAR LES
PROPRIÉTAIRES DU SECTEUR POUR EN ASSUMER LE COÛT**

Madame Christine Durand-Duperré, conseillère, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le

règlement ayant pour objet de décréter l'exécution de travaux au chemin de tolérance Bonneau pour une somme de 7 510 \$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

7.3 ABAT POUSSIÈRE – CHEMIN VAL-MENAUD
RÉSOLUTION NO 184.20

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de construction ont présentement lieu au 308, chemin Val-Menaud;

CONSIDÉRANT QUE : le propriétaire est conscient du dérangement que cela procure au voisinage avec la circulation de gros camions qui soulèvent énormément de poussière;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'épandre de l'abat poussière lors de notre prochain passage dans le chemin privé aux frais du propriétaire du 308, chemin Val-Menaud au montant de 150 \$.

7.4 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LE CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX LORS DE LA RÉFECTION DE LA ROUTE LABERGE
RÉSOLUTION NO 185.20

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres sur invitation en date du 11 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE : deux entreprises ont déposé une soumission, soit Englobe et GHD;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;
APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde à Englobe le contrôle de la qualité des matériaux lors de la réfection de la route Laberge.

QUE : la proposition est au montant de 7 279,90 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de la soumission reçue en date du 13 mai 2020.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

7.5 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA LOCATION D'UNE PELLE HYDRAULIQUE

RÉSOLUTION NO 186.20

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres sur invitation en date du 14 mai 2020;

CONSIDÉRANT QUE : quatre entreprises ont déposé une soumission, soit Excavation R&R, ED pro Excavation, Entreprise RL et Excavation FGL;

CONSIDÉRANT QU' : un soumissionnaire n'est pas conforme au devis concernant la grosseur de sa pelle hydraulique, soit Excavation FGL;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget désire encourager les entrepreneurs de sa localité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier;

APPUYÉE PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde à Excavation FGL la location d'une pelle hydraulique malgré le fait que l'équipement ne corresponde pas aux exigences du devis.

QUE : la proposition est au montant de 100 \$/heure plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de la soumission reçue en date du 21 mai 2020.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

8. URBANISME

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC (TECQ)

RÉSOLUTION NO 187.20

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Christine Durand-Duperré;

APPUYÉE PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou à la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version no 01 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution;

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 01 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

9.2 ATTRIBUTION DU CONTRAT POUR LA VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES SUR LE TERRITOIRE
RÉSOLUTION NO 188.20

CONSIDÉRANT QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget a procédé à un appel d'offres sur invitation en date du 22 avril 2020;

CONSIDÉRANT QUE : deux entreprises ont déposé une soumission, soit Environnement Sanivac et Sanidro;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M^{me} Eve Larouche;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde à Sanidro la vidange des installations septiques sur le territoire.

QUE : la proposition est au montant de 15 264,19 \$ plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions de la soumission reçue en date du 28 avril 2020.

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière et directrice générale, pour et au nom de la Municipalité, à procéder au versement de ladite somme.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVILE

11. INVITATION / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISME

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 CLUB AÉROMODÉLISME SAGUENAY RÉSOLUTION NO 189.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Dany Gauthier;

APPUYÉ PAR : M. Marc Lavoie;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Club Aéromodélisme Saguenay à faire de Saint-Charles-de-Bourget leur site officiel.

QUE : cette entente peut prendre fin à tout moment si la sécurité et la quiétude des gens sont compromises.

QUE : cette autorisation soit pour un an.

12.2 CAMPING ET BLOC SANITAIRE RÉSOLUTION NO 190.20

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Marc Lavoie;

APPUYÉ PAR : M. Dany Gauthier;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à l'ouverture du camping d'accommodation pour les utilisateurs autonomes, puisque le bloc sanitaire demeure fermé en raison de la Covid-19.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La séance étant à huis clos, aucune question n'a été soulevée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR :

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la séance soit levée à 19 h 55.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussignée, certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 1^{er} juin 2020.

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Maire

Secrétaire-trésorière et directrice générale
